



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt le 10 décembre 2020 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de QUINCY, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 28 juin 2020, se sont exceptionnellement réunis au Foyer Rural, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19. La convocation leur a été adressée par le Maire Pascal RAPIN, conformément à l'article L .2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 3 décembre 2020

Présents : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIAK , Jean Michel RADOUX, Custodia CARVALHO, Patrick HERVET, Jacques PERARD, Christian MYSZKIEWICZ, Luc Tabordet

Pouvoirs : Sophie BERTRAND donne pouvoir à Christian MYSZKIEWICZ, Patrick BELLOT donne pouvoir à Custodia CARVALHO, Mary STIANTI-DURET donne pouvoir à Pascal RAPIN, Luc DELANNOY donne pouvoir à Agnès DELANNOY

Absents-excusés :

Madame Custodia CARVALHO a été désignée secrétaire de séance.

1- DM compte 739223 :

Dans le cadre de la régularisation des dépenses de fiscalité, des crédits budgétaires sont manquants.

En conséquence et après l'accord du Trésorier, un arrêté de virement a pu être pris (remplaçant la DM) ouvrant les crédits nécessaires au compte 739223 pour un montant de 4800 euros sur la ligne de compte 0222 dépenses imprévues.

2- Bilan exercice 2019 du SIAEP :

Monsieur Jacques PERARD, vice-président du SIAEP expose le bilan exercice 2019 au Conseil Municipal.

2004 habitants dépendent du Syndicat de Preuilly. 1046 abonnés pour 96674m3 d'eau par an. La consommation moyenne par habitant et par jour est de 118 L soit 84 m3 par abonné et par an.

Tarif du m3 au 01/01/2019 : 2.77 euros / au 01/01/2020 : 2.73 euros soit -1.4%

Cependant une augmentation est à prévoir de 0.30 euros pour l'osmoseur (+ 6 à 7 centimes pour l'aide à la mise aux normes des habitations sur le périmètre du captage du Carroir)

Le stockage à Preuilly est de 300 m3, celui de Quincy est de 200 m3.

81 km de canalisations sont en place avec 9 débitmètres pour la surveillance des fuites : réduction drastique des fuites, il reste une principale sur la canalisation vers La Motte. (Celle de la sortie de Quincy ayant été réparée.)

Analyses CVM (chlorure de vinyle monomère), 25 points d'analyses toutes sous 0.5 microg/L sauf 1 à Villalin (0.57 le 1^{er} coup contre 0.30 le 2^{ème}, est à surveiller)

Il n'existe pas d'aides pour remplacer les canalisations si le seuil n'est pas dépassé en permanence. Si le remplacement des canalisations à risque CVM devait être envisagé, le cout serait de 793000 euros.

La remise en état du réservoir de Quincy s'élève à 288000 euros. Le SIAEP étudie la possibilité de faire le strict nécessaire pour sa remise en route. Le château d'eau de Preuilly étant dans le même état de vétusté.

Des retards sur l'Osmoseur ont été pris repoussant sa mise en fonction. (Voir fin décembre)

3- Stagiatisation Say YANG : Création de poste

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer l'entretien de la commune ainsi que des 80 km de chemins ruraux malgré la présence d'un agent titulaire à temps complet.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique aux espaces verts à temps complet à compter du 31 décembre 2020 pour l'entretien des espaces verts.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un stagiaire du grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

4- Subventions associations

Vu l'article L.1612 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, culturelles et artistiques par son dynamisme et son implication dans la vie de la commune et au-delà,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour développer et réaliser leurs activités,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions reçues,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité les subventions comme suit :

Tennis Club de QUINCY	600 euros
Aide aux leçons de Mehun sur Yèvre (ALMY)	150 euros
Foyer Rural de QUINCY	500 euros
Amicale de l'école de QUINCY	800 euros
Compagnons du Poinçon	600 euros
Expression florale	400 euros
SIAD de Mehun sur Yèvre	50 euros
Secours Populaire	50 euros

Questions diverses :

- Chèques CADHOC : Monsieur le Maire expose qu'il sera fait, dans le cadre des œuvres sociales, don de 5 chèques CADHOC d'une valeur de 150 euros à chaque agent titulaire de la collectivité.
- Commission des travaux : RDV vendredi 11/12/1/2020 à 15h pour le choix de la couleur du mur du cimetière.
- L'entretien, la propreté et les décorations de Noël sont bien vus par la population, des félicitations sont faites à Monsieur le Maire.
- Extinction de l'éclairage public : Les conditions de coupures sont à déterminer. Une information à la population sera rédigée sur la Lettre du Maire. Les horaires d'extinction proposées sont de 23 h à 5h30. Cela reste à déterminer en fonction du retour de la population.
- Il est demandé de faciliter la communication avec les Conseillers Municipaux qui devront accuser réception des mails afin de faciliter les échanges.

La séance est levée à 19h55.